



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE MAURICE COUDERCHET (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Maurice Couderchet par la SASU MRC – 4 rue de la Croix Blanche – 95370 Montigny-lès-Cormeilles, agissant pour le compte du Cabinet Century 21 – 12 rue Raspail – 94200 Ivry-sur-Seine (ravalement de façade),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Maurice Couderchet** à compter du **3 juin 2024** à **9 heures** jusqu'au **9 août 2024** à **18 heures** :

- **Neutralisation d'une place de stationnement côté impair soit un linéaire de 5 mètres au droit du n°17,**
- **Neutralisation d'une place de stationnement côté impair soit un linéaire de 5 mètres au droit du n°15,**
- **Neutralisation d'une place de stationnement côté pair soit un linéaire de 5 mètres face au n°15,**
- **Création d'un passage piéton provisoire au droit du n°15,**
- **Neutralisation du trottoir au droit du n°17 : les piétons seront déviés sur le trottoir opposée par les traversées existantes et celle créé provisoirement à hauteur du n°15,**
- **Limitation de vitesse à 30km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.



ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- SASU MRC – 4 rue de la Croix Blanche – 95370 Montigny-lès-Cormeilles.

FAIT EN MAIRIE, LE 24 MAI 2024

PUBLIE SUR Ivry94.fr

LE 27 MAI 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueur
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire,
Le Directeur des Espaces Publics



François Presset